

LES VISITANDINES DE LA RUE ROYALE

La révolution française ayant balayé toute vie religieuse devant elle, les visitandines du premier monastère de la Visitation d'Annecy prennent la route de l'exil en 1793. L'église et le monastère sont saisis comme biens nationaux et vendus à Samuel Pazy de Genève.

Mgr Claude-François de Thiollaz (1752-1832), devenu évêque du nouveau diocèse d'Annecy le 15 février 1822, ne tarde pas à travailler pour la restauration de la « Sainte Source ». Vicaire général du diocèse de Chambéry, il avait rencontré à la Visitation de cette ville, rétablie en 1806, sœur Marie-Justine Granval, professe de la Visitation de Venise où toute la communauté de Lyon Bellecour a trouvé asile pendant la révolution. Poussée intérieurement par le désir de travailler à la restauration de la Visitation d'Annecy, elle arrive à Chambéry pour se rapprocher. Sûre de sa réussite alors que rien ne semble favoriser une telle entreprise, elle travaille assidûment à réunir le nécessaire pour reprendre la vie claustrale aux bords du lac d'Annecy.

Le projet initial du nouvel évêque est de rappeler les anciennes professes d'Annecy pour restaurer le monastère. Toutefois, plusieurs sœurs de l'ancien premier monastère ne sont pas capables de reprendre la vie religieuse après trente années passées dans le monde, souvent dans des conditions précaires. Mgr de Thiollaz est obligé de modifier son dessein en faisant appel à d'autres monastères, notamment celui du Mans. Sœur Marie-Joseph Valette, envoyée d'Annecy à la fondation de Lisbonne en 1784, est rappelée pour être supérieure des restauratrices.

Le 22 juin 1822 marque le rétablissement de la communauté. Le petit groupe de restauratrices, dont Péronne-Rosalie de Thiollaz, sœur du nouvel évêque, s'installe dans un appartement provisoire au faubourg du Sépulcre en attendant la construction du nouveau monastère.

Cette construction était nécessaire du fait que le propriétaire du premier monastère avait haussé le prix de vente au point qu'il devenait impossible pour l'évêque de le racheter. À vrai dire, l'ancien monastère présente un contraste avec la tranquillité d'antan. Les jardins et cours extérieurs avaient disparu, plusieurs maisons avaient été construites à proximité et une nouvelle rue ouverte. Le monastère avait été morcelé en lotissements; l'église, méconnaissable, était désaffectée.

Mgr. de Thiollaz achète pour la somme de 4 060 livres neuves, deux pièces de terrain en dehors la ville à MM. Thomas-Dominique Ruphy et François-Marie-Joseph Dépolier, par l'entremise de Joseph-Marie Guillet. Lieu idéal pour une communauté contemplative, aucune maison ne l'avoisine. Le contrat est signé le 8 février 1821, un plan est dressé par Louis Ruphy, architecte, et on commence à creuser les fondations. L'évêque suit la construction de près, tout comme la petite communauté qui la surveille depuis son appartement au faubourg du Sépulcre. Le travail avance rapidement si bien que toute la construction, sauf la quatrième aile et l'église, est terminée en 1824.

Le 2 juillet, fête de la Visitation à l'époque, la communauté fait son entrée solennelle. Elle va d'abord vénérer les reliques de saint François de Sales à la cathédrale et celles de sainte Jeanne de Chantal à l'église Saint Maurice. N'ayant pas encore d'église elles ne peuvent entrer en possession de leurs plus chers trésors. Puis, elles se rendent à l'évêché, lieu du départ de la procession qui comporte un clergé nombreux, accompagné d'excellents musiciens, d'amis et amies, et des autorités militaires et civiles. La procession est escortée d'un grand nombre de carabiniers.

Le roi Charles-Félix et son épouse la reine Marie-Christine se chargent de compléter la construction et viennent poser la première pierre de l'église, le 16 août 1824. Tout est achevé pour le mois d'août 1826, et les reliques sont transférées les 20 et 23 du même mois. Le corps de François de Sales est placé dans une magnifique châsse offerte par la famille de Sales, celui de Jeanne de Chantal dans celle qui avait servi pour exposer le corps de François de Sales depuis la restauration du culte en 1806. Cette châsse en bois peint était en effet la même qui avait renfermé les reliques de la mère de Chantal avant la révolution, bien que dépouillée de toutes ces richesses. À ce moment elle faisait l'effet de parent pauvre à côté de celle de François de Sales. En 1828, la reine Marie-Christine offre une très belle châsse pour sainte Jeanne de Chantal, qui fait pendant avec celle du prince-évêque de

Genève.

Bien que la Visitation soit un ordre contemplatif, Mgr. de Thiollaz lui impose un pensionnat pour l'éducation chrétienne des futures mères de famille. Cette décision fait partie de sa dynamique de réparer les dégâts causés par la révolution. Le pensionnat devient aussi un moyen de ressources pour la communauté. Toutes les terres, fermes, moulins, bref, tout ce qui permettait à la communauté de vivre sous l'ancien régime ayant été confisqué et vendu comme bien national.

RUE ROYALE

Au cours de ces mêmes années 1823-1824 les rues Royale et de Chambéry sont tracées, et la Visitation se trouve au numéro 18 de la rue Royale. Là, la communauté reprend sa vie dans la tranquillité, étant toujours un peu à la campagne.

Un des soucis des religieuses est de récupérer leurs archives. Bien des tentatives restent infructueuses, mais elles rentrent en possession de plusieurs trésors.

Sr. Françoise-Thérèse Brunet, archiviste au moment de la dispersion, avait confié les manuscrits, souvenirs, reliques, aux sœurs qui partaient, pensant ainsi les préserver pour l'avenir. Elle ne réussit que partiellement ; pendant les trente années qu'avait duré la dispersion beaucoup de sœurs étaient décédées, laissant leurs trésors dans leurs familles ou dans les paroisses où elles se trouvaient alors sans pouvoir les remettre à la communauté encore inexistante.

RÉVOLUTION DE 1830

Les dissidences dans le lointain Paris entre Bourbons et Orléans ont des répercussions en Savoie. La révolution de 1830 et la chute de Charles X en France ont débordées du trône à l'autel. Mgr de Quélen doit se déguiser et fuir la capitale.

La supérieure d'Annecy, prêtée par la Visitation du Mans, devait rentrer dans son monastère de profession précisément à ce moment-là. Son itinéraire l'emmène à travers les principales villes de France alors en effervescence. Aux barrières de l'une d'elle la religieuse est prise pour un militaire déguisé ! Il fallut toute l'habileté de la sœur tourière qui l'accompagnait pour mettre fin à cette situation tragi-comique.

Louis-Philippe n'inspirant pas la confiance, le clergé de Paris craint les pires conséquences pour l'exercice de son ministère. L'autorité ecclésiastique suggère aux communautés religieuses de chercher la paix loin de Paris.

Aussitôt l'autorisation royale de Turin obtenue, la communauté du troisième monastère de Paris prend la route de la Savoie et est cordialement accueillie à la Visitation d'Annecy pendant trois années. Les deux communautés vivent comme une seule tant que dure l'exil des Parisiennes, comme elles feront quarante ans plus tard, quand plusieurs sœurs du premier monastère de Paris seront obligées de fuir la capitale.

C'est vers cette époque que le nouveau diocèse d'Annecy perd son premier pasteur, Claude-François de Thiollaz, le 14 mars 1832, et la Visitation, son restaurateur à qui elle doit tant : reconstitution de la communauté, construction du monastère et de l'église, retour à leur garde des reliques de François de Sales et de Jeanne de Chantal.

1848

L'année de l'indépendance italienne est aussi marquée pour les voisins français par la révolution de 1848 et la fuite de Louis-Philippe. Mais cette révolution n'attaque pas que la France, presque tous

les pays d'Europe sont en ébullition. Et la religion n'est pas épargnée, elle en est plutôt la cible. Les gouvernements lui déclarent la guerre au nom d'un libéralisme contre les excès duquel ils croyaient se protéger eux-mêmes, en lui abandonnant l'Église comme une proie. Démagogie qui attaque à la fois l'Église et l'État au nom du radicalisme.

Pie IX proteste contre les violences dont il est le sujet. Des canons braqués contre sa résidence, le Quirinal, l'obligent à quitter secrètement Rome et à se retirer à Gaète, où Ferdinand II lui offre une hospitalité royale. Il ne rentrera à Rome qu'en 1850.

Les religieux et les prêtres sont obligés de se cacher ou de s'enfuir à l'étranger. Les deux monastères parisiens se dispersent dans d'autres monastères de la Visitation, les sœurs de Lyon trouvent l'hospitalité dans les petites villes; deux d'entre elles arrivent à Annecy.

La proximité de Lyon cause les plus vives angoisses à la communauté annecienne. Les jésuites sont chassés des États sardes et on dit que c'est bientôt le tour de la Visitation.

Heureusement, Annecy n'est pas victime de l'invasion des « *Voraces* », une colonne de plusieurs milliers de républicains français et d'émigrés savoisiens en chômage, chassés par le gouvernement provisoire de la 2nd république en France, et venus « révolutionner » leur pays d'origine. Ils sont massacrés par les paysans des environs de Chambéry. Annecy est épargné.

Toutefois, ils avaient semé la terreur et plusieurs familles d'Annecy s'enfuirent à la campagne. Certains amis du monastère conseillent à la communauté d'assurer son existence en cherchant asile hors de la Savoie. D'autres, au contraire, voient la perte du monastère comme certaine, d'où l'inutilité de toute démarche. Au milieu de ce conflit d'opinions la mère Marguerite-Marie Cachat (1788-1857) reste calme, espérant contre toute espérance, sachant que ceux qui se confient en Dieu ne seront jamais confondus.

La prudence l'oblige toutefois à prendre certaines précautions, car, selon les annales, on pouvait s'attendre à un massacre ou à une expulsion brutale. On met en sûreté les plus précieux objets de la sacristie, de la bibliothèque, des archives, ainsi qu'une quantité de linges, couvertures et autres objets nécessaires pour la communauté. Le provisoire dure un mois. La paix revient enfin et la communauté continue sa vie sans être troublée par les événements extérieurs, du moins pendant quelque temps.

CAVOUR

L'anticléricisme gagne de plus en plus et, le 23 mai 1855, le gouvernement sarde supprime toutes les maisons religieuses par un décret signé du roi Victor-Emmanuel II. Les Visitations de Savoie et d'Italie recourent à celle d'Annecy pour obtenir la révocation d'une telle mesure.

Ces monastères de la Visitation ne seront pas compris dans l'arrêt de suppression, grâce à l'intercession d'une demoiselle de Sales, grand-mère de Cavour, le tout puissant ministre du roi, qui fera valoir que la Visitation rend de grands services à l'État et à la société pour l'éducation de la jeunesse.

Par contre, le gouvernement exige que les maîtresses aient des brevets de capacité sans quoi on fermera le monastère sur le champ et on dispersera les sœurs. Or, aucune sœur d'Annecy n'avait ces diplômes d'où un douloureux dilemme: les amis du monastère insistent pour que les maîtresses subissent les examens nécessaires pour obtenir les diplômes exigés.

Cinq novices se préparent pour passer les examens requis et obtiennent le brevet de capacité assurant ainsi l'existence de la communauté. Ces épreuves ont lieu au parloir en octobre 1855 et les brevets sont délivrés au mois d'avril suivant. Ces brevets, toujours dans nos archives, sont un témoignage muet du courage et de la générosité de ces sœurs pour sauver leur communauté de la destruction dans des circonstances pénibles.

ANNEXION

L'annexion de la Savoie à la France, murmurée dans les coulisses depuis 1848, est finalement décidée et votée en 1860. Par gratitude envers Napoléon III pour son secours pendant la guerre contre l'Autriche en vue de la libération de l'Italie du Nord, le roi Victor Emmanuel II cède le berceau de sa dynastie à son puissant voisin. Les chrétiens de la Savoie, pensant trouver une garantie pour leurs principes religieux, se portent avec bonheur vers la France. Ils perdent bientôt toutes leurs illusions ; sous prétexte de « civiliser » les campagnes savoyardes on remplace les bons vicaires régents qui avaient si bien formé d'excellents chrétiens et pères de familles, par des instituteurs laïques qui donnent une toute autre éducation. Les fonctionnaires publics venus de tous les points de la France apportent dans les petites et modestes villes de la Savoie les habitudes des grandes villes. Ces envoyés de France « vont dans la ville, le dictionnaire franco-italien sous le bras, cherchant des yeux Genève, car les gazetiers placent assez facilement Annecy sur le lac Léman ! »

Annecy, comme toute la Savoie, vit sous un régime qui, pour n'être plus sarde, n'est pas tout à fait français. Il faut adapter les anciens usages aux lois nouvelles, transposer les fonctions et les institutions. Peu à peu les mœurs simples et austères savoyardes sont changées.

D'abord ce changement de nationalité semblait devoir passer inaperçu dans la communauté. Le Concordat de 1801 rétablissant la vie religieuse en France avait toutefois apporté des changements importants dans son organisation. Les Savoyardes craignent qu'en devenant Françaises, elles soient logées à la même enseigne que leurs sœurs de France.

Mais les négociations à Rome de Mgr Claude-Marie Magnin (1802-1879), pacifient les esprits et la vie conventuelle continue.

VOYAGE DE L'EMPEREUR ET DE L'IMPÉRATRICE EN SAVOIE

Pour se rendre plus populaire dans les provinces nouvellement annexées, l'empereur Napoléon III et l'impératrice Eugénie font le voyage.

Le Conseil vote un crédit de 20 000 francs, ordonne de blanchir au lait de chaux les façades autour du palais épiscopal et de livrer onze tonnes d'argenterie, de linge et de meubles, deux trônes compris, dans cet évêché vacant destiné à abriter Napoléon et Eugénie.

Le couple impérial visite les tombeaux de François de Sales et de Jeanne de Chantal le lendemain de leur arrivée à Annecy; ils entrent en clôture où la communauté les reçoit dans la salle des assemblées. Les souverains posent des questions sur la manière de vivre de la visitandine et témoignent d'un bienveillant intérêt pour la communauté.

Grâces aux mesures prises par la police, la communauté est peu troublée par cette visite. La foule qui s'était promise d'entrer dans le cloître à cette occasion est énergiquement refoulée !

Après son retour à Paris, l'empereur Napoléon III envoie à la communauté un très beau tableau représentant le mystère de la Visitation, c'est-à-dire, la visite de la Vierge Marie à sa cousine Elisabeth.

DOCTORAT

Le Concile du Vatican est convoqué en 1869 malgré les grondements révolutionnaires et anticléricales en Europe. Son but est de débattre de la question de l'infaillibilité du pape. L'évêque d'Annecy, Mgr Magnin, se rend à la Visitation avant son départ pour faire ses adieux à la communauté. C'est alors que mère Marie-Célestine Ducretet (1822-1889) a la simplicité et la naïveté de le prier de présenter une pétition au pape demandant que François de Sales soit proclamé Docteur de l'Église. Et, à cette fin, de solliciter la signature de tous les évêques de la chrétienté,

réunis à Rome !

Elle avait déjà fait une demande semblable en 1854, au grand étonnement de l'évêque, Mgr Louis Rendu (1789-1859), lors de son séjour à Rome pour la définition du dogme de l'Immaculée Conception de Marie. Mais sa démarche n'a pas eu de suite.

Mgr Magnin, sachant les affaires importantes à traiter au Concile, hésite sur l'opportunité d'une telle démarche. Mais finalement acquiesce à ses vœux.

Au bout de quelques mois il avait réuni quatre cent cinquante-deux signatures des cardinaux, archevêques, évêques, patriarches et généraux d'ordres. Ce riche dossier est remis au pape Pie IX et, par lui, au secrétariat du Concile. Peu après survient l'occupation italienne; de toutes parts on met les archives en sûreté, et au milieu de tant de hâte les pièces concernant le doctorat de François de Sales sont égarées. Tout est à recommencer !

Plus tard, Mgr Magnin et mère Anne-Marie Babin (1831-1909) font de nouvelles démarches qui sont couronnées de succès, trois ans plus tard, par rescrit datée du 7 juillet 1877, et Lettre Apostolique du pape Pie IX du 16 novembre de la même année, décernant à saint François de Sales le titre de Docteur de l'Église universelle.

RÉPARATIONS DE L'ÉGLISE

Mais avant de songer aux festivités il fallait regarder de très près l'état de l'église.

À peine cinquante ans après sa construction des réparations s'avèrent impératives. Le plancher, moisi, est recouvert d'une épaisse couche d'énormes champignons dont il est urgent d'arrêter le développement. Il faut alors remplacer le plancher vermoulu par une sorte de parquet d'asphalte et daller le sanctuaire de pierres « lithographiques » imitation marbre.

Mais on s'aperçoit que ces demi-mesures sont insuffisantes. La construction faite à la hâte, sans solidité, est en train de crouler; il faut refaire l'église depuis les fondations.

Malgré tout, cette église avait connu ses heures de gloire : en 1865 ce furent les célébrations du deuxième centenaire de la canonisation de François de Sales, et encore en 1867, le premier centenaire de celle de Jeanne de Chantal.

La première église était bâtie d'après un plan italien; c'est donc en Italie qu'on cherche un architecte : le comte de la Venerie. Ce dernier trace des plans, surveille la préparation des marbres, stucs, sculptures et autres objets d'art qui doivent venir d'Italie. Sous l'habile direction de l'ingénieur Despine les travaux avancent et tout est prêt pour les fêtes du doctorat en août 1878.

PUBLICATIONS

L'abbé Migne publie à Paris dans les années 1860, les *Œuvres* de saint François de Sales en sept volumes et celles de sainte Jeanne de Chantal en deux volumes. Cette publication met au grand jour les œuvres de la sainte jusqu'alors inconnues au public et même aux monastères de la Visitation. Elle soulève un vrai tollé dans l'institut qui trouve que les « secrets de famille » avaient été trahis en les projetant ainsi sous les yeux du public.

Les lettres de Jeanne de Chantal y sont très mal datées ; l'éditeur donne assez souvent la même lettre deux ou trois fois sous des adresses et dates différentes - parfois même en regard...

Mais à part les très nombreuses inexactitudes, l'édition a le mérite de mieux faire connaître les œuvres de la fondatrice. Ses lettres avaient connu plusieurs éditions depuis la toute première, « *Epistres spirituelles* » publiée par la mère de Blonay en 1644. Ce choix de lettres, dont la plupart des destinataires étaient encore en vie, entraîna les imprécisions des noms de destinataires et une datation quasi inexistante.

La publication de Migne étant bourrée d'erreurs, il est décidé que le premier monastère d'Annecy fera une édition plus correcte, corrigeant les attributions de destinataires, les dates fantaisistes, en même temps qu'une meilleure lecture des autographes. Sr. Marie-Célestine Ducrettet, qui avait lancé le processus du doctorat, est désignée pour ce lourd travail. Elle avait déjà donné la mesure de ses compétences dans la publication des douze volumes de *l'Année sainte*, aidée d'une petite équipe de sœurs venant de plusieurs monastères de la Visitation. Elle mettra cinq ans pour arriver à la fin de la publication des œuvres de Jeanne de Chantal dite « édition Plon ».

Cette édition, qualifiée d'« authentique » ne l'est pas tout à fait ; la datation souvent reste défectueuse ainsi que l'identification des destinataires, sans compter les erreurs de lecture et les omissions volontaires. Néanmoins elle est bien reçue dans les monastères de la Visitation ainsi que par le grand public.

Plusieurs personnes regrettent qu'une telle édition n'existe pas pour les œuvres de François de Sales. Les visitandines se mettent de nouveau au travail sous la direction du dom Henry Benedict Mackey, savant bénédictin anglais. Plus tard la collaboration du Père Navatel, sj, sera sollicitée. Cette édition critique, dite « édition d'Annecy » de vingt-sept volumes, commencée en 1888 ne s'achèvera qu'en 1964.

FERMETURE DU PENSIONNAT

Toute cette activité littéraire est à nouveau à mettre sur la toile de fond de l'actualité politique.

La situation se gâte : en novembre 1880 les agents défoncent une quarantaine de portes du couvent des capucins de l'avenue de Cran et expulsent les religieux ; catholiques et anti-cléricaux descendent dans la rue. Cette première victoire laïque est suivie par une pétition des élèves du collège Chappuisien réclamant la suppression des obligations religieuses, des radicaux demandent pourquoi la municipalité autorise les sonneries de cloches, faut-il payer les frères et les sœurs de l'enseignement ?

Rien d'étonnant donc, que dans un tel climat, l'inspecteur du primaire se présente à la porte du monastère, le 18 octobre 1884, signifiant l'ordre qu'il avait reçu de visiter le pensionnat, examiner livres et cahiers, interroger maîtresses et élèves ; en un mot, astreindre la communauté à sa surveillance. C'est en vain que la supérieure expose les droits qui semblaient soustraire la communauté à une telle incursion : il fallait accepter cette servitude ou fermer le pensionnat. L'évêque, ainsi que le chapitre de la communauté, consultés, sont favorables à la fermeture. En moins de trois jours, tout est terminé : les parents des élèves sont prévenus et l'ouverture des classes, prévue dans quelques jours, n'aura pas lieu. Les regrets sont unanimes, mais au fond les religieuses sont heureuses de pouvoir mieux vivre leur vie contemplative sans les contraintes et distractions inhérentes à la direction d'un pensionnat.

LA LOI COMBES

La France poursuit sa marche vers l'éradication de toute trace de Dieu et de la religion. Les capucins, revenus à Annecy après leur expulsion en 1880, reçoivent de nouveau un avis défavorable à leur demande d'autorisation, étant considérés comme « inutiles ». Mais les missionnaires de Saint François de Sales, eux, reçoivent un avis favorable, eu égard à l'influence française qu'ils font régner en Inde, les visitandines sont tolérées en raison des pèlerinages qu'elles attirent dans la ville et qui sont, elles, profitables aux commerçants ...

Pourtant, malgré l'avis municipal favorable, le commissaire va notifier, le 30 mai 1903 aux missionnaires, l'ordre de quitter leur couvent de la Feuillette. Les catholiques réunis autour des vieilles familles de la Savoie, conspuent les crocheteurs et accompagnent les expulsés jusqu'à l'église

Saint-Maurice en chantant des cantiques.

A la mi-décembre l'huissier intime l'ordre à Mgr Campistron d'abandonner sa résidence. Sous les volées de cloches des églises, l'évêque est escorté à une maison des Marquisats lui offrant un abri.

Il est jugé prudent que la Visitation demande la confirmation des patentes accordées par le gouvernement Sarde avant l'annexion. Le maire Boch ordonne à la communauté de prouver son utilité. Le Conseil municipal émet un avis favorable, le 23 novembre 1901, au maintien de la communauté de la Visitation.

Voici quelques extraits de « L'Indicateur de la Savoie » du 23 novembre 1901:

M. Ferrero fait une déclaration de principe. M. Ferrero est quelqu'un ; sa parole brève, incisive, traduit bien la pensée de son auteur: malgré l'assurance du contraire, on le sent franchement hostile à tout ce qui, de près ou de loin, touche à l'esprit religieux. Malheureusement la logique fait défaut, et l'expression dépasse souvent la pensée. Tout en rendant hommage aux Religieuses, à leur droit de vivre en commun, il se demande si elles ne pourraient pas se transporter ailleurs, ou, au moins, abaisser ou faire disparaître ces murs disgracieux et laisser bâtir, dans la rue Vaugelas, des maisons monumentales.

M. Ferrero semble ignorer qu'un couvent cloître n'est pas une promenade publique, et sa motion recueille quelques murmures dans l'auditoire par la hardiesse des moyens qu'il propose pour tolérer la présence des religieuses à l'intérieur de la ville [...]

M. Deschamps répond à M. Ferrero : On ne peut exproprier le couvent, au point de vue du droit et de la justice. Lorsque les religieuses se sont établies où elles sont, la place était inoccupée, loin encore de la ville qui s'est beaucoup étendue de ce côté, surtout depuis l'établissement de la gare. La Visitation est un ordre autorisé par lettres patentes sardes et le traité d'annexion a déclaré devoir maintenir et respecter tout ce que le gouvernement d'autre-monts avait reconnu.

1 ° Au point de vue du droit, la Visitation a droit à l'existence légale. Par trois décrets successifs du gouvernement français, l'un sous Napoléon III, le second sous le maréchal Mac-Mahon, le troisième signé de Jules Grévy, la Visitation est reconnue comme ordre *existant*.

2° Au point de vue utilitaire, la Visitation outre le bien qu'elle fait aux nombreux malheureux qui vont à la distribution des vivres, attire chaque année de nombreux visiteurs étrangers, et, surtout pendant la Neuvaine, les hôtels d'Annecy reçoivent un contingent appréciable de voyageurs. La disparition du couvent serait un désastre pour la Ville.

3° Au point de vue de la justice, on n'a pas le droit de les empêcher de choisir le genre de vie qui leur plaît.

4° Au point de vue de l'humanité, on ne peut chasser ces religieuses, les disperser, les forcer à chercher un asile qu'elles ne sauraient pour la plupart, trouver.

5° Enfin, grâce à la Visitation, Annecy est connu dans le monde entier, et le souvenir de son illustre Fondateur doit la protéger contre ses ennemis.

[...] Le scrutin secret a été demandé. Cette façon d'ouvrir la porte à toutes les haines, à toutes les défaillances, n'a pas produit l'effet qu'en attendaient les auteurs : quatre voix seulement ont répondu à leur appel ; dix-sept voix se sont prononcées en faveur des bonnes religieuses, qui font tant de bien et si peu de bruit.

Quoique prévu, ce résultat a été favorablement accueilli du public qui se pressait dans et hors de la salle, et les lazzi lancés contre les opposants étaient assez chargés de gros sel pour conserver les corps des adversaires du couvent jusqu'à la résurrection des morts.

La cause est gagnée - pour le moment ... Néanmoins les visitandines, sachant qu'elles peuvent être expulsées d'un jour à l'autre par un décret spécial, prennent des mesures dictées par la prudence et cherchent un gîte en Italie. Des objets précieux de la sacristie, de la bibliothèque, les archives, les souvenirs de François de Sales et de Jeanne de Chantal, sont emballés et sortis du monastère.

Le 7 juillet 1904, la loi supprimant les congrégations enseignantes est votée par le ministère sous la présidence d'Emile Combes, ancien séminariste et docteur en théologie. Vingt-sept monastères de la Visitation sont désignés par l'Officiel comme encourant la loi de suppression.

INCENDIE DE L'HOTEL DES POSTES

Dans la nuit du 30 août, la communauté est réveillée par un incendie qui éclate dans l'Hôtel des postes tout près du monastère. Cet incendie aura des conséquences plus considérables que la communauté ne l'avait d'abord pensé.

Le 8 septembre, M. Ferrero, devenu maire d'Annecy, se présente au parloir de la Visitation pour parler avec la supérieure, mère Anne-Marie Babin et sa devancière, Sr. Marguerite-Marie de Viry (1846-1922). Il leur fait part des vœux de ses collègues pour qu'une partie de leur terrain soit attribuée à la construction d'un Hôtel des postes et le reste coupé de deux voies transversales aux abords de la gare qui sont d'urgence pour faciliter la circulation. L'entretien se termine à la satisfaction des deux parties : M. Ferrero a été enchanté de l'accueil aimable qui lui a été réservé, disant à plusieurs personnes : « C'est une communauté de personnes très intelligentes et très distinguées, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour les conserver à Annecy. »

Le maire s'engage à protéger la communauté des périls actuels en favorisant leur transfert dans un quartier plus loin du centre-ville. La supérieure ne pouvait pas refuser ces propositions de transfert ; un décret de dissolution aurait frappé aussitôt.

Des amis de la communauté cherchent activement un terrain propre à construire un nouveau monastère. Ce n'est qu'en 1907 que M. Hippolyte Tissot propose sa propriété de La Tour sur la paroisse de Saint-Maurice. Mais il fallait agir vite, le préfet et son conseil s'impatientent, insinuant qu'un décret de dissolution serait un moyen plus expéditif pour que la ville puisse posséder la propriété de la rue Royale.

Le dossier, préparé par des avocats et notaires compétents, puis voté au chapitre de la communauté, est déposé à la Préfecture dans les délais voulus.

Toutefois tout le monde doit patienter, aussi bien la municipalité que la Visitation. Les autorisations de Paris tardent à venir. Les plans sont dressés, l'architecte engagé et la première pierre est enfin posée le 14 avril 1909. Mais le surlendemain le chantier est désert - les syndicats obligent à la grève - pas un ouvrier n'a le droit d'y travailler.

1910

Parmi toutes ces vicissitudes il y a deux événements qui réjouissent les cœurs des visitandines. Le 6 juin 1910 tout l'ordre fête le 3e centenaire de sa fondation. À Annecy, les fêtes se déroulent avec toute la splendeur possible dans de telles circonstances.

Et, petit rayon de soleil dans un ciel accablant, plusieurs sœurs, dont mère Marguerite-Marie de Viry, sont désignées pour établir la Visitation au Canada à Ottawa, capitale fédérale du pays. Leur départ est fixé pour le 16 juillet, après tous les préparatifs qu'on peut imaginer !

ENFIN LE NOUVEAU MONASTÈRE

À mesure que les travaux du nouveau monastère avancent, celui de la rue Royale est dépouillé. Les huisseries y sont enlevées et installées sur la colline. Pas étonnant alors que la communauté soit la victime de « dame grippe », le froid et la pluie entrent par les vides béants dépourvus de fenêtres et de portes, la pluie ruisselle dans les cloîtres comme dans des gouttières. Pire encore, la poussière des démolitions entre partout, lorsque souffle la bise.

Même les voisins, surtout les commerçants, portent plainte, leurs marchandises étant détériorées par les tourbillons de sable et de chaux que le vent distribue généreusement. Alors, pendant une

semaine les ouvriers viennent à 4 h le matin et jettent les décombres du second étage dans le coin du préau qu'ils se sont appropriés, activant si fort l'ouvrage avant le lever des particuliers que, au réveil, la communauté croit au feu dans la maison tant la fumée est épaisse partout ! Quelques instants plus tard une poussière blanche recouvre tout dans la maison.

C'est bien le moment de dire après François de Sales, « Je ne suis jamais mieux que quand je ne suis guère bien » !

On « campe » où on peut, certaines pièces étant occupées par les architectes et les ouvriers qui avaient déjà commencé la construction du nouvel Hôtel des postes, malgré la présence de la communauté. Cette cohabitation dure encore quelque temps.

TRANSFERT

Le déménagement s'opère peu à peu, grâce à la bonté de diverses familles d'Annecy qui mettent à disposition leurs voitures et domestiques. Même des commerçants prêtent leurs camions

Enfin, le 1 août à 23 h, la communauté sort de la rue Royale pour la dernière fois et se dirige vers l'église Saint François, qui avait été la leur avant la révolution. Après quatre-vingts ans de spoliation, M. le chanoine de Quincy l'avait faite restaurer en 1888, selon son ancienne architecture dans la mesure du possible. De là les religieuses se dirigent vers la chapelle de la petite maison de la Galerie où tout avait commencé. Elles sont très cordialement accueillies par les sœurs de St Joseph. Toute la communauté trouve place dans la petite chapelle et après un moment de recueillement, M. le chanoine Rebord, supérieur du Grand Séminaire, célèbre la messe. Après le petit déjeuner offert par les sœurs de Saint Joseph, la communauté reprend le chemin vers la colline où elle arrive à 3 h 30.

Mais pas question de prendre un peu de repos ! Tous les bagages sont empilés dans les cloîtres ; au chœur une couche de poudre couvre le plancher et les stalles ! On balaie, on ôte la poussière, enfin, à 6 h, tout est prêt pour célébrer la messe !

Bientôt toutes les cloches de la ville sonnent pour annoncer le départ de la procession qui va amener les châsses de François de Sales et de Jeanne de Chantal au nouveau monastère. On traverse les rues décorées avec oriflammes et guirlandes, si bien apprêtées par les religieuses et les dames de la ville.

La communauté regarde monter la procession par les fenêtres de la façade nord. Certaines personnes ont patienté une heure et demi au Pâquier, lieu de rassemblement, et après la montée qui a duré une heure ils ont attendu la fin de la procession trois heures et demi sous un soleil de plomb ! La messe, commencée à midi, se termine vers 13 h 30. Le futur pape Jean XXIII, alors jeune secrétaire d'un évêque italien, s'en souviendra ...

Plus tard dans la soirée les châsses sont entrées en clôture après la bénédiction du Saint Sacrement.

Ainsi après quatre-vingts sept ans passés à la rue Royal, se clôt un chapitre des chroniques de la communauté, ouvrant une nouvelle page de la vie de la Visitation, sur la colline.

Marie-Patricia BURNS Archiviste de la Visitation Sainte Marie d'Annecy¹

¹ Article publié en « Chemins d'histoire alpine: mélanges dédiés à la mémoire de Roger Devos », Association des amis de Roger Devos, 1997.